

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MAI 2018.

Le mercredi 16 mai 2018 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le lundi 7 mai 2018.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Claudie LE NEL qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Claudie LE ROUX qui a donné pouvoir à Madame Nadège HAVET, de Madame Laurence CORNEC qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Monsieur Eric TANGUY qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick DROUET.

Madame Nadège HAVET a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

1. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

Après avoir accueilli les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour concernant la validation du règlement de mise à disposition du minibus du service Enfance-Jeunesse. Accord unanime.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

La séance ouverte, les Conseillers municipaux sont invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Madame Catherine VIGNON demande de préciser que le tarif de location des salles Roz Avel et Ganaoc'h dans le cadre de formations agréées est par jour. Cela sera clairement indiqué dans la fiche des tarifs communaux diffusée chaque année.

Monsieur Patrick DROUET demande que le tableau en lien avec la délibération sur l'autorisation de programme et crédits de paiement dans le cadre de l'aménagement des espaces autour de la Mairie et de l'espace Roz Avel soit intégré au registre des délibérations diffusé aux membres du Conseil municipal. Un exemple du registre des délibérations intégrant ce tableau sera distribué aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix pour, d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018 en incluant la prise en compte des 2 demandes énoncées ci-dessus.

3. EGLISE SAINT TUGDUAL – VALIDATION DES TRAVAUX A REALISER ET LANCEMENT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT

Monsieur Piotr Candio, architecte du patrimoine, présente sa mission de diagnostic complet de l'église, qui s'est déroulée d'octobre 2017 à avril 2018, accompagnée d'une étude complète sur l'état du mobilier et des deux toiles peintes. Lors de cette présentation, il a été remarqué que l'église a subi plusieurs phases de restauration, toutes ponctuelles et sur des éléments bien précis, le manque de vision générale ayant pu porter préjudice au bon état de l'édifice et à la pérennité de certains éléments.

Les deux points les plus préoccupants, notés comme étant « des éléments instables, dangereux, non conservables en l'état » et remontés lors de l'étude diagnostic sont les suivants : mur de soutènement du cimetière sur la partie nord de l'église, et charpente dite « à la Mansard ».

Les travaux peuvent être échelonnés sur une dizaine d'années. Le diagnostic définit les travaux d'urgence, les travaux de conservation à court terme et à moyen terme et les travaux d'embellissement à long terme. La totalité des travaux a été évaluée à 998 348,82 € HT, options comprises, dont 161 329,29 € HT de travaux d'urgence, 560 748,25 € HT de travaux à court terme, 144 674,85 € HT de travaux de restauration à moyen terme et 131 596,43 € HT de travaux d'embellissement à long terme. Cette estimation financière ne prend pas en compte les frais d'études, de maîtrise d'œuvre, de SPS, de bureau de contrôle, d'ingénierie... Un plan de financement est présenté par Madame Marie-Laure PICHON de CAP Culture Patrimoine, assistante à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- par 13 voix pour, 1 abstention (Nadège HAVET) et 5 voix contre (Eric TANGUY, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Mikaël LE DUFF, Daniel IMPIERI), décide de valider le programme de travaux prévisionnels à l'église Saint-Tugdual ainsi que le tableau de financement présentés en séance.
- par 19 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine et à signer la convention évoquée, à solliciter la fondation Sauvegarde de l'Art Français et à solliciter les subventions des financeurs publics (Etat, Région, Département).

4. JURES D'ASSISES 2019

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises et à l'arrêté préfectoral n° 2018095-0001 du 5 avril 2018, il a été procédé au tirage au sort pour l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises.

Ont été tirés au sort :

- Madame Marie-Josèphe BIZIEN épouse LAOT
- Monsieur Jean-Claude CORBIN
- Monsieur Serge PERON
- Monsieur Eddy CLOUTOUR
- Madame Françoise QUEMENEUR
- Monsieur Alain PICHON

6. TARIFS MINI-CAMPS 2018

En vue de développer les activités pour les adolescents de la commune, Madame Nadège HAVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, indique qu'il est proposé cette année l'organisation de camp de vacances au camping de Kerurus à Plouneour-Trez. Suite aux Commissions Enfance du mercredi 2 mai 2018 et Finances du jeudi 3 mai 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, valide les tarifs communaux ci-dessous pour les 2 mini-camps proposés cette année.

TABLEAU DES QUOTIENTS		PARTICIPATION DES FAMILLES	
QUOTIENT FAMILIAL (QF)		TARIFS POUR LES 7-11 ANS	TARIF POUR LES 12/15 ANS
QF 1	0 à 399	70 €	70 €
QF 2	400 à 650	70 €	70 €
QF 3	651 à 899	140 €	180 €
QF 4	900 à 1199	180 €	235 €
QF 5	>1200	220 €	290 €

7. ACQUISITION PARCELLE AL 93

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, décide l'acquisition de la parcelle AL 93 d'une surface de 899 m² appartenant à Madame Yvonne Lorette CADOUR au prix de 10 €/m². Cette acquisition par la Commune lui permettra d'être propriétaire d'un terrain situé en zone 1 AU1 au PLU, zone destinée à la future zone artisanale, tout en régularisant l'emprise de l'aire covoiturage. La Commune demandeuse prendra à sa charge les frais de notaire et de bornage.

5. SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Après présentation par Monsieur David BRIANT, Adjoint délégué aux Finances et aux Travaux, suite à la Commission Finances du 3 mai 2018, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 3 voix contre (Daniel IMPIERI, Eric TANGUY, Morgane LAOT) et 1 abstention (Mikaël LE DUFF), décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2018 de la manière présentée ci-dessous :

Associations	Montant attribué en €	Associations	Montant attribué en €
ACTIVITES SCOLAIRES ET ASSIMILEES, INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	7 583,40	Badminton	144
Parents d'élèves de l'école de l'Aber Benoît	1 492	Pétanque	195
Parents d'élèves de l'école Saint-Martin	1 508	Handball	1 018
Ecole de Musique	2 973,40	Yacht Club des Abers	212
DIWAN	800	ACTIVITES SOCIALES ET FAMILIALES	840
DDEN	30	Familles Rurales Gym	92
Mini tennis (intervention dans les écoles)	300	Atelier Créatif	68
Handball (intervention dans les écoles)	300	ALOES	364
MFR de Plabennec	60	Foyer des Jeunes	150
Ireo de Lesneven	60	Officiers mariniers	166
CFA Côtes d'Armor	30	Donne-moi la main Alexandre	0
Unité Kerlaouen de Landemeau	30	ASSOCIATIONS EXTERIEURES AVEC HABITANTS DE SAINT PABU	726
ACTIVITES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	1 362	Dojo des Abers	209
Bibliothèque	310	Gym des 3 Abers	341
Marcheurs de l'Aber	172	Patiner à Plouguin	1765
UNC	136	ACTIVITES SOCIALES EXTERIEURES	1 030
Bridge de l'Aber	88	Les P'tits Bouts	30
Société de Chasse Pen ar Bed	26	Protection civile	100
Douar ha Mor	270	Croix Rouge	100
Patrimoine et environnement	148	Alcool Assistance	50
L'Alchimik	212	Les Amis d'Alexis	150
DOTATION POUR LES ASSOCIATIONS OEUVRANT	3 612	Amicale des donateurs de sang	50
Bibliothèque	2 190	SNSM de Portsall	150
CAC	300	SNSM de l'Aber Wrac'h	150
Patrimoine et Environnement	552	Secours Catholique	100
Douar ha Mor	480	Secours Populaire	100
Bretagne Vivante SEPNB	50	FNATH	50
UNC : participation cérémonie Treouergat	40	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	6 300
ACTIVITES SPORTIVES	2 752	L'Alchimik	1 000
Avel Vor Football	746	Badminton	300
Tennis	437	Maison des Abers	5 000
		TOTAL	24 205,40

8. BP 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la présentation par Monsieur BRIANT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, valide la décision modificative n°1 pour le budget communal 2018, ayant pour objet la régularisation d'écritures inscrites au BP 2018 (+ 10.000 € au chapitre 040 en dépenses d'investissement, intégration de l'excédent d'investissement du budget du Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Pabu/Lampaul-Ploudalmézeau suite à sa dissolution soit + 66 916,40 € en section d'investissement, inscription de crédits supplémentaires en section d'investissement pour permettre à la Commune de souscrire un emprunt de 2 000 000 € pour la réalisation des projets d'investissement en cours).

9. ACHAT MUTUALISE D'UN PEIGNE A GAZON

Monsieur BRIANT explique que les communes de SAINT-PABU et TREGLOU ont décidé de s'associer pour l'achat en commune d'un peigne à gazon ou encore appelée défétreuse pour un montant de 3 950 € HT, ceci pour l'entretien des terrains de football dans le cadre de la politique zéro phyto. Cet achat peut être subventionné à hauteur de 40% du montant HT par la Région Bretagne, soit 1 580 €. L'achat sera réalisé par la commune de Treglonou. Il restera à la charge de la commune de Saint-Pabu la somme de 1 185 €. Accord unanime.

10. PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRETEAUX CHANTANTS 2018

Suite à la présentation par Madame Mariette GELEBART, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide, de valider la participation financière de la Commune de SAINT-PABU à hauteur de 315,75 € (2 105 habitants x 0,15 €) par habitant pour les Tréteaux Chantants 2018.

11. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PRINTEMPS DES ABERS 2018

En 2018, Madame GELEBART rappelle que les spectacles sont programmés à Le Drennec, Landéda et Bourg-Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix pour, de valider la participation financière de la Commune de SAINT PABU à hauteur de 689,37 € (2 089 habitants au 01/01/2016 * 0,33€) à l'édition 2018 du Printemps des Arts de la Rue.

12. PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL « PAROLES EN WRAC'H »

Dans le cadre du festival « Paroles en Wrac'h » pendant lequel, de septembre à décembre 2018, des ateliers participatifs dirigés par l'artiste Guylaine Kasza et un spectacle final de restitution seront organisés, Madame GELEBART informe une participation financière au prorata de la population totale au 1^{er} janvier 2018 soit 322,92 € pour la commune de SAINT-PABU. Accord unanime.

13. VALIDATION REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS EN DIRECTION DE L'ENFANCE JEUNESSE

Madame HAVET rappelle que la Mairie de Saint-Pabu, avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du FINISTERE, a procédé à l'acquisition d'un minibus de 9 places destiné à faciliter les activités en direction de l'enfance-jeunesse : le SYMPABUS. La Commission Enfance lors de sa réunion du 2 mai 2018 a travaillé sur un règlement afin que, lorsqu'il ne sera pas utilisé par ce service, ce véhicule puisse être mis à la disposition des associations et établissements scolaires de la commune. Monsieur le Maire propose de valider le règlement précisant les modalités et les conditions de cette mise à disposition. Accord unanime.

INFOS : dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire informe que le lauréat dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de l'école et de la salle multiactivités est l'équipe POTIN/GUINEE/OTEIS/LA FORME ET L'USAGE.